

*Parking payant
réservé aux visiteurs et patients
accès : rue Henri Lasne*

numéros utiles

- Standard : 0 890 710 711
- Urgences nuit maternité : 02 51 86 86 58
- Urgences nuit chirurgie : 02 51 86 87 12
- Urgences nuit médecine : 02 51 86 87 20
- Préparation à l'accouchement : 0 890 710 711
demander "préparation à l'accouchement"
- Secrétariat consultations anesthésiques : 0 890 710 711
demander "anesthésistes"
- Service ambulatoire : 0 890 710 711 demander "ambulatoire"
- Service radiologie : 0 890 710 711 demander "radiologie"
- Soins de suite : 0 890 710 711 demander "soins de suite"
- Pharmacie : 0 890 710 711 demander "pharmacie"



Hall d'accueil
Centre Platon

Bienvenue à la Clinique Bretéché

La Clinique Bretéché vous accueille pour une hospitalisation, qu'il s'agisse pour vous d'un événement heureux, d'une intervention programmée ou d'une urgence. Nous souhaitons que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions et nous vous assurons de tous nos efforts.

La Clinique Bretéché a su au cours des derniers mois se rénover au niveau de ses infrastructures tant hôtelières que techniques, avec la réalisation d'un outil médical performant.

En relation étroite avec les autorités de tutelle et les autres partenaires du Soins, l'équipe médicale s'est profondément renouvelée, permettant de mettre en place de véritables pôles d'excellence des soins.

Merci donc de nous avoir choisis, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, voire de vos difficultés. Le dialogue entre le Patient hospitalisé et ceux qui le soignent est une "exigence vraie" de l'ensemble des personnels de la clinique. Mais, surtout, que ce séjour vous permette d'aller bien, de trouver la réalisation de vos souhaits.

Le Président du Conseil d'Administration
Docteur Michel MEIGNIER



Du bien naître au bien-être



Votre Clinique

disciplines pratiquées



CHIRURGIE

MATERNITÉ

MÉDECINE

SOINS DE SUITE

CHIRURGIE

- Chirurgie de la douleur - Neurochirurgie
- Chirurgie générale
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie maxillo-faciale
- Chirurgie de la face et du cou
- Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique
- ORL
- Stomatologie

MATERNITÉ

- Gynécologie-obstétrique
- Procréation médicalement assistée

MÉDECINE

- Algologie – Lutte contre la Douleur
- Endocrinologie
- Hépto-gastro-entérologie
- Médecine interne
- Micro-greffes de cheveux
- Rhumatologie

SOINS DE SUITE ET
DE RÉADAPTATION
FONCTIONNELLE



De plus, pourront intervenir au cours de votre hospitalisation les spécialités suivantes :

* Médicales :

- Angiologie
- Cardiologie
- Dermatologie
- Gynécologie médicale
- Laboratoire de Biologie Médicale
- Neurologie
- Nutrition
- Pédiatrie
- Radiologie

* Para-médicales :

- Assistante sociale
- Diététique
- Fasciathérapie
- Kinésithérapie
- Orthophonie
- Psychologie
- Psychomotricité
- Sexologie
- Sophrologie



Préparation de votre admission

PRISE EN CHARGE :

- Vous êtes assuré social (Sécurité Sociale, MSA...)

La Clinique Bretéché est conventionnée

Si, dès votre entrée, nous sommes en possession des justificatifs de prise en charge détaillés, le jour de votre sortie vous n'aurez à régler que la part laissée à votre charge par les organismes sociaux selon la réglementation en vigueur.

Le forfait journalier : à régler dans tous les cas, sauf :

- Article 115
- Accident du travail ou maladie professionnelle
- Régime Alsace Moselle
- Accouchement
- 4 derniers mois de grossesse

- Vous êtes couvert par une Mutuelle

Tout ou partie des frais d'hospitalisation restant à votre charge, voire des suppléments, peuvent être pris en charge par votre assurance complémentaire. Cela dépend de votre contrat. Toutefois, vous n'aurez à faire aucune avance de paiement dans le cas où une prise en charge explicite de votre Mutuelle nous serait parvenue avant votre sortie.

- Vous ne bénéficiez d'aucune couverture sociale

Vous devez régler la totalité des honoraires, frais de séjour et suppléments. Il vous sera produit une évaluation de la facture et demandé une provision correspondant au devis.



CHIRURGIE

MATERNITÉ

MÉDECINE

SOINS DE SUITE

votre séjour



FORMALITES ADMINISTRATIVES D'ADMISSION

- **Vous êtes assuré(e) social(e) :**

- Votre Carte Vitale et attestation (avec ouverture des droits à la date de l'hospitalisation)
- Si accident du travail : certificat d'accident du travail délivré par votre employeur ou Sécurité Sociale.
- Si AME : certificat AME délivré par la Sécurité Sociale.
- Si soins particuliers exonérés : certificat délivré par la Sécurité Sociale.

- **Vous avez une mutuelle :**

Veillez la contacter directement afin de faciliter la prise en charge éventuelle des suppléments.

- **Vous êtes étranger appartenant à la Communauté Européenne :**

carte européenne.

- **Vous n'êtes pas assuré(e) social(e) :** la totalité des frais estimés d'hospitalisation vous sera demandée lors de votre admission, sous forme de provision par chèque.

- **Sauf autorisation spéciale, vous devez arriver à l'heure précisée par votre praticien, muni(e) des documents administratifs et médicaux demandés :**

- Carte de groupe sanguin
- Carnet de santé
- Examens de laboratoires
- Radiographies
- Ordonnances de vos traitements personnels en cours

Préparation de votre admission



PRESTATIONS A VOTRE DISPOSITION :

Ces services font l'objet d'une facturation supplémentaire. Les tarifs sont disponibles sur simple demande à l'accueil.

- **Chambres particulières** : vous pouvez réserver une chambre particulière en fonction des disponibilités du service. Le tarif de la chambre particulière inclut l'ouverture de la ligne téléphonique.

- **3 Chambres "grand-confort" en maternité** : ces chambres sont composées de deux pièces communicantes :

- Une chambre pour la maman et son bébé,
- Une pièce aménagée pour l'accompagnant (télévision, canapé-lit, sanitaires, terrasse).

- **Services hôteliers avec supplément** :

- Téléphone : communications.
- Télévision : ouverture à effectuer auprès de la boutique.
- Boutique dans le hall d'accueil : fleurs, presse, snack, café, boissons.
- Distributeurs de boissons dans les services de soins.
- Pour votre accompagnant, en chambre seule essentiellement : lit et repas possibles.

- **Services hôteliers** :

- Signalement des goûts culinaires : si vous avez des exigences culinaires spécifiques (végétarien, conviction religieuse...), veuillez en informer le personnel soignant lors de votre arrivée dans le service.

- **Dépassements d'honoraires** : certains praticiens pratiquent des dépassements d'honoraires, c'est-à-dire demandent une rémunération de leurs consultations et actes médicaux supérieure au tarif conventionnel de la Sécurité sociale. Ces dépassements doivent être annoncés, fixés avant tout acte, en plein accord avec vous. Votre praticien vous remettra un devis comprenant un exemplaire pour vous et un autre pour la clinique. Ce dépassement apparaîtra clairement au niveau de votre facture d'hospitalisation.



CHIRURGIE

MATERNITÉ

MÉDECINE

SOINS DE SUITE

votre séjour



• **Interventions spécifiques** : certaines interventions (esthétique, micro-greffes de cheveux...) ne sont pas prises en charge par la Sécurité Sociale. Pour ce type d'intervention, vous devez exiger un devis pour accord le jour de la consultation du praticien.

QUELQUES ASPECTS PRATIQUES :

• **Votre valise :**

Impérativement :

- Chemises de nuit ou pyjamas
- Draps de bain, serviettes et gants de toilette
- Trousse de toilette (brosse à dents, dentifrice, savon, shampoing, rasoir...)
- Pour un séjour en maternité, liste du trousseau à votre disposition au secrétariat de votre gynécologue-obstétricien.

Pour votre confort :

- Tenues de jour / de ville
- Robe de chambre, peignoir et pantoufles
- Serviettes de table

Le nettoyage de votre linge personnel n'est pas assuré par l'établissement.

• **Pour nous aider à lutter contre les risques infectieux, il est impératif avant toute intervention de :**

- Retirer bijoux et piercings
- Enlever toutes traces de vernis à ongles, de maquillage

* N'oubliez pas qu'à votre arrivée, et en cas d'intervention, vous devrez vous doucher entièrement avec un antiseptique (il est donc déconseillé de vous rendre chez votre coiffeur avant l'intervention).

• **Visites :**

- Les visites sont autorisées tous les jours entre 11h30 et 20h00, les soins du patient et l'entretien de la chambre étant effectués le matin.
- Pour le bien-être du malade, il est recommandé de limiter les visites à deux personnes.
- La présence d'enfants en bas âge est déconseillée ; elle ne peut se faire que sous la responsabilité d'un adulte (patient excepté), la clinique décline toute responsabilité dans le cas d'incident ou d'accident.

• **Personne de confiance :**

- Le patient peut désigner une personne de confiance. Celle-ci sera consultée au cas où il serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation se fait par écrit.



Préparation de votre admission



CHIRURGIE

MATERNITÉ

MÉDECINE

SOINS DE SUITE

- **Les directives anticipées :**

- Si vous êtes une personne majeure, vous avez la possibilité de faire une déclaration écrite, appelée "directives anticipées" afin de préciser vos souhaits quant à votre fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où vous ne serez pas à ce moment-là, en capacité d'exprimer votre volonté. Vous pouvez confier cet écrit à votre médecin, le confier à une personne de votre choix ou le conserver vous-même. Le médecin doit en tenir compte mais il reste libre d'apprécier les conditions dans lesquelles elles peuvent être appliquées.

- **Confidentialité :**

- La clinique se doit de respecter votre vie privée lors de votre admission et tout au long de votre séjour ; nous vous demanderons quel niveau de confidentialité vous souhaitez garder vis-à-vis des proches et des tierces personnes.
- Vous nous préciserez la personne à prévenir en cas de besoin.
- Tout mineur doit être accompagné par un des parents.
- Tout majeur protégé doit être accompagné par le tuteur ou le curateur.

- **Représentants du culte :** Vous pouvez demander au personnel soignant les coordonnées des représentants du culte que vous souhaitez rencontrer lors de votre séjour.

- **Enseignement scolaire :** Si votre enfant est hospitalisé sur une longue durée, un soutien scolaire peut être organisé par une bénévoles. Veuillez contacter la surveillante du service.

- **Objets de valeur :** Nous vous recommandons de ne pas apporter d'objets de valeur (bijoux, argent, téléphone portable) lors de votre séjour. Le cas échéant, un coffre est à disposition dans votre chambre (fermeture par code). Pensez à laisser le coffre ouvert lors de votre départ.

En ambulatoire et en service Soins de suite, vous pourrez les déposer contre récépissé de dépôt au responsable de service. Pensez à demander au personnel soignant un réceptacle pour votre prothèse auditive ou votre dentier que vous pourrez confier au personnel ou mettre dans le coffre, durant votre intervention chirurgicale.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des objets non déposés.

votre séjour



- **Alcool/Denrées alimentaires** : L'introduction de boissons alcoolisées et de denrées alimentaires dans l'établissement est rigoureusement interdite.
- **Tabac** : Conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer au sein de la clinique (chambre, balcons...) et dans le parc afin d'éviter tous risques d'incendie. Le tabac nuit à votre santé.
- **Consignes de sécurité** : Si vous êtes témoin d'un départ de feu, informez immédiatement le personnel soignant. Celui-ci est formé pour assurer votre sécurité et se chargera de prévenir les secours si nécessaire. Durant votre hospitalisation, vous êtes invité à ne pas quitter l'établissement de votre propre chef.
- **Téléphone mobile** : Nous vous rappelons que l'utilisation de mobile n'est pas conseillée dans l'établissement.
- **Stationnement** : Pour votre stationnement, un parking payant est réservé aux patients et aux visiteurs (accès rue H. Lasne, parking souterrain)
- **Si vous avez des difficultés à vous exprimer en français**, n'hésitez pas à le signaler au personnel d'accueil ou aux services.

VOTRE SORTIE

Les sorties ont lieu le matin sur avis médical.

N'oubliez pas de passer au bureau des sorties (rez de chaussée/hall d'accueil) pour régler les frais restant à votre charge et remettre votre questionnaire patient.



Préparation de votre admission

DROITS DU PATIENT :

• La Clinique Bretéché s'engage à :

- Lutter contre les infections nosocomiales (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales, questionnaire spécifique sur les maladies à risques).
- Lutter contre la douleur (Comité de Lutte contre la Douleur et Unité de traitement de la Douleur).
- Garantir le fonctionnement des vigilances sanitaires (pharmacovigilance, matériovigilance au travers du Comité des Vigilances) et la sécurité transfusionnelle (Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance).
- Gérer les réclamations patients, Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de prise en charge (CRUQ). Les réclamations des usagers doivent être adressées aux responsables des services ou au Directeur de l'établissement. Le plaignant a la possibilité de saisir un médiateur de la CRUQ ou demander à ce que la direction de l'établissement procède directement à cette saisine.

La CRUQ comprend :

- Le Président de la Commission : Dr Meignier (PDG), Mme Richard (suppléante).
- Un médiateur médecin : Dr Borgès-Martins, Dr Boudineau (suppléant).
- Un médiateur non médecin : Mme Bossé (Directrice des Soins), Mme Richard (suppléante).
- Deux représentants des usagers : Mme Dugast (titulaire), Mme Kassianoff (suppléante) et Mr Blain (titulaire), Mr Fleury (suppléant). Ces membres font partie de l'Association des Paralysés de France.

CHIRURGIE

MATERNITÉ

MÉDECINE

SOINS DE SUITE

Le médecin médiateur est compétent pour connaître des réclamations qui mettent en cause l'organisation des soins. L'accord du patient pour que le médecin médiateur puisse consulter les informations médicales le concernant est indispensable. Le médiateur non médecin est compétent

vosre séjour



pour connaître les réclamations étrangères à ces questions.

Le médiateur rencontre le plaignant puis envoie un compte-rendu au Président de la Commission ainsi qu'au plaignant. Au vu de ce compte-rendu, la Commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige.

- Appliquer les principes de la charte du patient hospitalisé (annexe à la circulaire n° 95-22 du 6 mai 1995 et à l'arrêté du 7 janvier 1997).
- Respecter les dispositions de la loi « informatique et libertés » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par l'arrêté du 15 avril 2008). Les données concernant la personne hospitalisée font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Les données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de la clinique par l'intermédiaire d'un praticien et sont protégées par le secret médical. Le patient a droit de s'opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de données nominatives le concernant. Ce droit à opposition ne peut s'exercer que pour autant que le traitement de données nominatives mis en cause ne réponde pas à une obligation légale.
- Permettre l'accès au dossier médical : selon la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, vous pouvez avoir accès aux informations détenues dans votre dossier médical. Après votre sortie, veuillez adresser votre demande au directeur accompagnée d'une photocopie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur et le justificatif du statut d'ayant-droit (fiche familiale d'état civil ou livret de famille) le cas échéant. Une copie de votre dossier vous sera envoyée contre participation aux frais de copie et d'envoi à hauteur de 5,10 €. Si vous choisissez de consulter sur place votre dossier, cette consultation est gratuite. Ces informations vous seront communiquées au plus tard dans les huit jours si votre dossier a moins de 5 ans ou dans un délai de 2 mois si votre dossier a plus de cinq ans. Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.
- Prendre en compte votre avis en analysant le questionnaire de satisfaction remis lors de votre admission.
- Mettre à disposition du patient une information d'une part, sur les résultats des différentes procédures d'évaluation de la qualité des soins, dont le rapport de certification et d'autre part, sur la satisfaction des usagers. Cette demande de mise à disposition est à faire par écrit auprès de la Direction.

• **Des élèves soignants sont susceptibles de participer à votre prise en charge,** vous avez le droit de vous y opposer.

Préparation de votre admission



CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

(Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée)

- 1 - Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui le prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous et en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2 - Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3 - L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui le concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4 - Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5 - Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



CHIRURGIE

MATERNITÉ

MÉDECINE

SOINS DE SUITE

votre séjour



- 6 - Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7 - La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8 - La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9 - Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10 - La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11 - La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.



Préparation de votre admission

LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES :

L'amélioration de la qualité des soins représente une priorité pour la Clinique Bretéché.

C'est pourquoi la clinique a mis en place un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) depuis 1999.

Ce comité est chargé d'établir un programme de lutte contre le risque infectieux nosocomial et définit chaque année les actions à mener. Pour l'année 2008/2009 les grands axes sont :

- En matière de prévention, une action majeure prévoit le renforcement de la prévention de l'hygiène des mains par la mise en place dans toutes les chambres ainsi que sur les plateaux techniques de distributeurs de solutions hydroalcooliques. Une autre action est orientée sur l'actualisation des procédures d'hygiène.
- En matière de surveillance, la Clinique continuera de participer aux surveillances nationales et locales dans le cadre de réseaux régionaux et locaux.
- En matière de formation, le personnel médical et paramédical sera particulièrement sensibilisé sur des thèmes spécifiques (grippe aviaire ...)
- En matière d'évaluation, la Clinique continuera de participer à l'enquête nationale sur la préparation de l'opéré, à l'enquête nationale de prévalence, aux enquêtes sur les consommations d'antibiotiques ... La clinique continuera également de suivre les indicateurs nationaux (Icalin, Icatb ...).

Depuis 1999, le CLIN est secondé par une équipe opérationnelle d'hygiène (médecin hygiéniste et infirmière hygiéniste) et de prévention des infections nosocomiales qui est chargée de mettre en oeuvre le programme et de l'évaluer.

CHIRURGIE

MATERNITÉ

MÉDECINE

SOINS DE SUITE

votre séjour



Les établissements de soins « abritent » de nombreuses sources de germes mais la principale source de germes est le patient lui-même.

Il n'est donc pas toujours possible d'éviter la survenue de telles infections.

C'est pourquoi et afin d'optimiser les actions menées au sein de l'établissement, il est important que vous participiez vous aussi à cette lutte.

En tant que patient, nous vous demandons :

- de respecter tout particulièrement les consignes de préparation chirurgicale en cas d'intervention (douche et shampoing antiseptiques),
- de ne pas manipuler personnellement les dispositifs invasifs tels que cathéters, sondes, drains, redons...
- d'avoir une bonne hygiène corporelle, en particulier de vous laver les mains après avoir été aux toilettes et prendre une douche chaque jour si possible,
- enfin de vous conformer aux instructions que vous donnera le personnel.

En tant que visiteur, nous vous demandons :

- de ne pas entrer dans les services de soins lorsque vous présentez une maladie transmissible,
- d'accepter et de respecter la mise en isolement (mesure destinée à éviter la transmission de maladie ne préjugant pas de la gravité de l'état de santé),
- de limiter le nombre de visiteurs présents en même temps dans la chambre,
- enfin de vous conformer aux instructions que vous donnera le personnel.
- avant et après votre visite, n'oubliez pas de vous frictionner les mains avec une solution hydroalcoolique mise à votre disposition dans chaque chambre.

Pour répondre à la circulaire de mars 2001 relative aux précautions à observer lors de soins en vue de réduire le risque de transmission d'agents transmissibles non conventionnels, des procédures sont mises en place pour le traitement des dispositifs médicaux.

Mieux vous situer au cœur de la

A

Le Centre Platon

Accueil, consultations et hospitalisation

Entrée : rue Henri Lasne

B

Le Château

Consultations

Entrée : rue de la Béraudière

C

La Tour Socrate

Consultations

Entrée : avenue Socrate

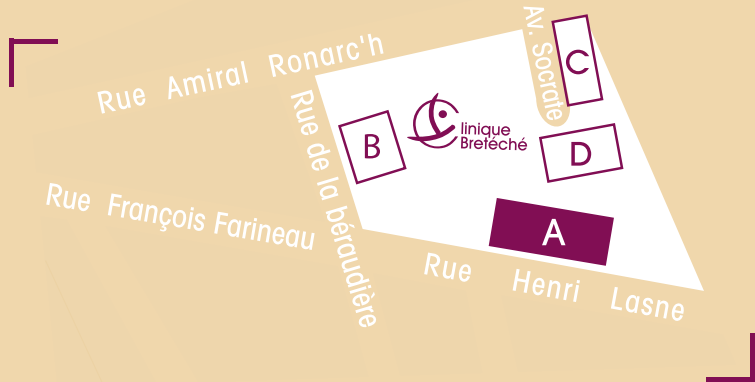
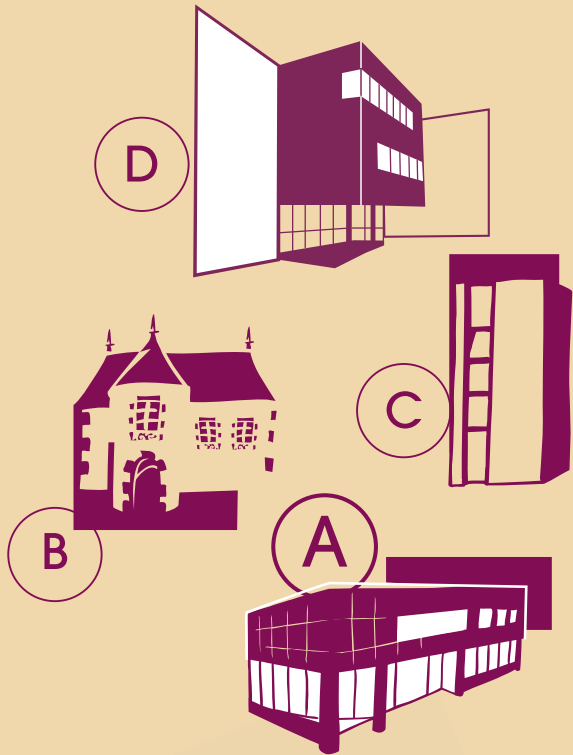
D

Le Centre Calypso

Service Soins de suite

Entrée : avenue Socrate

Clinique





Mieux vous situer
 au cœur de ville

Informations complémentaires

Vous trouverez ci-contre trois fiches recto-verso spécifiquement dédiées aux services suivants :

- Secteur Mère-enfant
- Service Ambulatoire
- Service de Soins de suite
et de Réadaptation fonctionnelle

Le quatrième feuillet est le mémento des coordonnées de chaque praticien attaché à la Clinique Bretéché.

Si le contenu de ce livret ne donnait pas réponse à l'une ou plusieurs de vos questions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des équipes de notre établissement.



CHIRURGIE

MATERNITÉ

MÉDECINE

SOINS DE SUITE



*Le déroulement de votre séjour,
les prestations servies, les aspects pratiques
de sortie vous sont décrits dans
notre livret d'accueil télévisuel (canal 9).
L'accès est gratuit.*